

## TARIFS DE REDEVANCE SPÉCIALE 2026

*Délibération du Conseil Métropolitain du 15 décembre 2025*

### REDEVABLES COLLECTÉS EN BAC ET NON-DOTABLES

#### 1- Coût de prestation de collecte et traitement

- Collecte et traitement des déchets non recyclables : **0,044 € / litre**
- Collecte et traitement des déchets recyclables : **0,031 € / litre**

Ainsi, les tarifs par bac sont les suivants :

Volume du bac	Déchets non recyclables	Déchets recyclables
<b>Coût pour 1 collecte hebdomadaire</b>		
180 litres	7,92 €	5,58 €
240 litres	10,56 €	7,44 €
360 litres	15,84 €	11,16 €
660 litres	29,04 €	20,46 €

#### 2- Forfait collecte sur le domaine privé

Il permet de facturer les redevables pour lesquels une demande de collecte par entrée dans l'enceinte de l'établissement a été acceptée par l'Eurométropole de Metz. Le forfait s'applique selon la fréquence de collecte, pour chaque type de déchets.

Forfait collecte sur le domaine privé par point de collecte
34,70 €

#### 3 - Forfait mouvement de bac

Forfait pour 1 mouvement de bac
28,41 €

Le forfait pour la collecte des cartons demeure inchangé (8€).

Le forfait « petits producteurs » pour les établissements non assujettis à la TEOM demeure également inchangé (250 €).

## REDEVABLES COLLECTES EN BENNE

### 1 - Forfait collecte

Il permet de facturer les redevables collectés en benne, lorsque Metz Métropole l'a jugé préférable à la collecte en bac (en termes technique ou de sécurité).

<b>Forfait collecte pour 1 enlèvement</b>	
	108,10 €

### 2 - Traitements

Le coût du traitement correspond au tarif d'incinération voté chaque année par le Conseil d'Administration d'Haganis, majoré de la TGAP et de la TVA.

<b>Traitements pour 1 tonne</b>		
<b>Tarif</b>	<b>TGAP</b>	<b>TVA</b>
65,66 € / tonne	15 € HT / tonne	10 %
	<b>TOTAL TTC pour une tonne</b>	88,73 €